

# Gravelbourg & District Aquaplex Centre

## Politique d'admission

Les enfants âgés **d'au moins huit ans** qui ne démontrent pas les compétences requises doivent être accompagné par un parent ou un tuteur âgée d'au moins seize (16) ans qui est responsable de leur **surveillance directe**<sup>1</sup>. Un responsable ne peut pas superviser plus de trois (3) enfants n'ayant pas les compétences minimum requises.

Les enfants de **7 ans ou moins** doivent être accompagnés par leur parent ou un tuteur âgé d'au moins seize (16) ans qui est responsable de leur **surveillance directe**.

### **Si le parent ou tuteur choisit de ne pas entrer dans l'eau avec leur charge:**

- L'enfant doit demeurer dans la petite piscine **ou**;
- Si l'enfant peut atteindre les compétences minimales requises :
  - sauter dans l'eau de la section profonde de la piscine;
  - nager debout pour une minute;
  - nager 25 mètres dans une minute ou moins en utilisant une technique de natation reconnue.
- Si l'enfant ne rencontre pas les compétences minimales requises, il peut avoir accès à la piscine profonde mais il doit porter un gilet de sauvetage. Lorsque l'enfant enlève le gilet de sauvetage il doit sortir de la piscine profonde et retourner à la petite piscine.

### **À noter :**

Le ratio parent ou tuteur désigné :

- Un responsable d'au moins seize (16) ans, un parent ou tuteur légal peut surveiller jusqu'à trois (3) enfants.

Si l'enfant atteindra l'âge de huit (8) ans ou plus tard le 31 décembre 2013, l'enfant peut demander l'évaluation des compétences minimales requises. La décision du sauveteur sera finale.

### **Le surveillant doit être:**

- le parent de l'enfant surveillé;
- être âgé d'au moins 16 ans ou de moins de 16 ans s'il démontre la preuve de son obtention de certification Médaille de bronze (Maximum trois (3) enfants)

---

<sup>1</sup> Surveillance directe – être physiquement présent à portée de l'enfant, être à 100% attentif à ceux surveillés